

# Négociation COG 2021 - 2025 : Où en est-on ?

Comme tous les 5 ans, la MSA « négocie » avec les ministères de tutelle une Convention d'Objectifs et de Gestion qui définit les objectifs et les moyens de l'institution sur les 5 ans à venir.

Une nouvelle fois celle-ci ne sera pas signée avant le printemps de la première année, bloquant en partie les décisions sur tout le réseau et notamment les embauches.

Après la signature de la COG, il faudra passer par le vote des budgets des caisses repoussant parfois jusqu'à septembre les prises de décision.

Ce n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement des services.

Par contre c'est l'occasion de capitaliser en fin d'année un traditionnel « non consommé » sur les dépenses de personnel, affecté l'année suivante sur d'autres dépenses.



## Où en sont ces négociations ?

Les directions et présidences mettent en avant leurs propositions transmises en amont des négociations aux tutelles. Il y est question des atouts de la MSA, proximité, réseau d'élus...

Jusque-là, tout va bien, nous disent nos dirigeants.

Et pour cause: Pour les tutelles, qu'importe les objectifs, pourvu qu'il ait les économies...

## Mais qu'en est-il des moyens ?

Voici les quelques informations concernant cette partie des négociations qui impacte directement les personnels : moyens humains, immobilier ...



Dans la revue Espace Sociale Européen, P. Cormery, Président de la Caisse Centrale et François Emmanuel Blanc, Directeur Général se sont exprimés sur le sujet.

À la question « **Ne craignez-vous pas d'avoir à faire plus avec moins ?** » voici les réponses :



P. Cormery (PC):

« Nous ne sommes, bien sûr, pas réfractaires à une logique d'efficacité qui passe aussi par le renforcement du partage et de la mutualisation des missions entre nos caisses. Nous avons encore des marges de progression sur nos activités de back office. »

François Emmanuel Blanc (FEB):

« Nous préconisons de redéployer les gains de productivité du back office vers les missions de proximité. »

***Encore des mutualisations/ fusions / réorganisations, et des suppressions de postes dans les services de production pour les transférer sur d'autres activités.  
Sans parler du nombre d'ETP qui pourraient être à supprimer avec la nouvelle COG !!***

**Concernant l'immobilier**, les 12 M2 par salarié, en lien avec le télétravail seront un sujet fort des négociations. (FEB à l'INC du 14 janvier 2021).

On peut comprendre que le télétravail va baisser encore la présence dans les locaux et justifier une baisse de surface par caisse en proportion du taux de présence.



***Comme on le pressent depuis longtemps, l'existence de petits sites est sur la sellette !!***

**Pour la CGT, et comme le déclarait récemment le Président Cormery, la MSA a atteint ses limites au niveau des effectifs : PLUS AUCUNE SUPPRESSION D'ETP NE DOIT AVOIR LIEU ET TOUS LES SITES DOIVENT ÊTRE MAINTENUS.**

Le travail des salariés doit être reconnu par UNE AUGMENTATION DES SALAIRES de **20%** permettant de RATTRAPER LE POUVOIR D'ACHAT PERDU depuis des années.

